



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_012

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de la convocation : **16/03/2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Denis LEMOINE, Maire

Étaient présents : M Denis LEMOINE, Mme Emilie CANCEL, M Jean CRESPIY, M Fabrice GAILLARD, M Alain PERROT, Mme RUFFAT Corinne, M Jérôme SOUCARRE, Mme Nadia TESSERAUD, Mme Nadine TRIMAGLIO, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Mélissa ROUET,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Jérôme SOUCARRE a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Nominations des représentants aux différentes commissions communales

M le Maire

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

M le Maire propose de créer huit commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

M le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 5 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à huit commissions.

CONSEILLERS DELEGUES AUX COMMISSIONS

FINANCES-IMPÔTS	TRAVAUX / VOIRIE	CADRE DE VIE / FESTIVITES	URBANISME
1. Denis LEMOINE 2. Corinne RUFFAT 3. Emilie CANCEL 4. Jean CRESPIY 5. Jérôme SOUCARRE	1. Denis LEMOINE 2. Jean CRESPIY 3. Fabrice GAILLARD 4. Jérôme SOUCARRE 5. Alain PERROT	1. Fabrice GAILLARD 2. Nadine TRIMAGLIO 3. Mélissa ROUET 4. Matthieu VIDOTTO	1. Denis LEMOINE 2. Jean CRESPIY 3. Fabrice GAILLARD 4. Jérôme SOUCARRE 5. Alain PERROT



CHARGÉ DEFENSE – DOCUMENTS RISQUES (DICRIM-PCS..)	COMMUNICATION	CCID	ACTION SOCIALE
1. Alain PERROT 2. Emilie CANCEL 3. Matthieu VIDOTTO	1. Corinne RUFFAT 2. Mélissa ROUET 3. Jean CRESPI 4. Nadia TESSERAUD	1. Jérôme SOUCARRE 2. Jean CRESPI	1. Emilie CANCEL 2. Corinne RUFFAT 3. Nadia TESSERAUD 4. Nadine TRIMAGLIO

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire
 et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Denis LEMOINE	Secrétaire de séance M Jérôme SOUCARRE
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 23 mars 2026